



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 février 2002
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2002

29 et 30 avril 2002

Point 4 de l'ordre du jour

Élections, présentation de candidatures et confirmation de candidatures

Élection de 20 membres de la Commission des établissements humains

Note du Secrétaire général

1. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 32/162 du 19 décembre 1977, 40/202 du 17 décembre 1985 et 45/264 du 13 mai 1991, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2002, 20 membres de la Commission des établissements humains pour un mandat de quatre ans commençant à courir le 1er janvier 2003, pour pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2002, à l'expiration du mandat des membres suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Gambie, Iran (République islamique d'), Japon, Lituanie, Mali, Pakistan, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Turquie et Viet Nam.

2. Conformément au paragraphe 1 de la section II de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale, les 20 sièges vacants doivent être pourvus sur la base suivante :

- Six membres à choisir parmi les États d'Afrique;
- Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie;
- Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
- Quatre membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

3. On trouvera la composition de la Commission en 2002 à l'annexe ci-dessous.

Annexe

Commission des établissements humains

(58 membres; mandat de quatre ans)

Composition en 2002

Seize sièges pour les États d'Afrique

Algérie (2003), Bénin (2003), Cameroun* (2002), Égypte (2004), Éthiopie (2004), Gabon* (2002), Gambie* (2002), Guinée (2004), Kenya (2003), Madagascar (2004), Mali* (2002), Maroc (2003), Ouganda (2003), République démocratique du Congo* (2002), République-Unie de Tanzanie (2004), Sénégal* (2002)

Treize sièges pour les États d'Asie

Bangladesh (2004), Chine (2004), Émirats arabes unis (2004), Inde (2003), Iran (République islamique d')* (2002), Iraq (2004), Japon* (2002), Jordanie (2003), Malaisie (2003), Pakistan* (2002), Philippines (2003), Sri Lanka (2003), Viet Nam* (2002)

Six sièges pour les États d'Europe orientale

Croatie (2003), ex-République yougoslave de Macédoine (2004), Fédération de Russie* (2002), Lituanie* (2002), République de Moldova (2004), République tchèque (2003)

Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine* (2002), Barbade (2003), Bolivie* (2002), Brésil* (2002), Chili* (2002), Colombie (2003), Haïti (2004), Jamaïque (2004), Mexique (2003), Trinité-et-Tobago (2004)

Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2003), Autriche (2004), Belgique (2004), Espagne (2003), États-Unis d'Amérique* (2002), Finlande* (2002), France (2004), Grèce (2003), Italie (2004), Norvège (2003), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2002), Suède (2004), Turquie* (2002)

* Membre dont le mandat vient à expiration.